NCR · RCN
Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

Déclaration de l'AFPC sur le harcèlement

PSAC Harassment statement

FRANÇAIS

L'effort concerté pour améliorer notre vie au travail et préserver les droits pour lesquels nous avons lutté font la force de notre syndicat. Le respect mutuel constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les Statuts de l'AFPC affirment que chaque membre a le droit d'être protégé, tant au sein du syndicat que dans le lieu de travail, de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'âge, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la race, la religion, l'état civil, les antécédents judiciaires, les handicaps, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, la classe ou l'idéologie politique. Les membres ont également le droit d'être protégés de tout harcèlement à caractère personnel.

****

ENGLISH

If you experience harassment at this event, contact the identified Anti-Harassment Resource Person to discuss the situation and possible responses. Our initial approach is to encourage early and informal resolution and to facilitate our members speaking directly with one another to resolve the matter. If this is not successful or possible, the Constitutional and policy mandates on the issue of harassment will be fully and quickly enforced.

Harassment in all its forms, detracts from our common purpose and weakens our union. Let each one of us, as we work together on the important task at hand, treat each other with dignity and respect.